



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-009-2017-10

PUBLIÉ LE 9 OCTOBRE 2017

Sommaire

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de France

IDF-2017-09-07-004 - Décision portant délégation de signature aux présidents des CCID pour les conventions d'intérêt local et départemental (1 page) Page 3

IDF-2017-09-07-005 - Décision portant délégation de signature des actes de passation et d'exécution des marchés et des accords-cadres, conventions de délégation de service public, de concession de travaux ou les marchés de partenariats (1 page) Page 5

IDF-2017-09-07-006 - Décision portant délégation de signature en matière d'achats et de marchés publics (4 pages) Page 7

Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2017-09-29-008 - Décision n°2017-47 portant délégation de signature du Directeur Général à Madame Jenna REINETTE. (2 pages) Page 12

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2017-09-07-004

Décision portant délégation de signature aux présidents des
CCID pour les conventions d'intérêt local et départemental

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération de l'assemblée générale du 7 septembre 2017 délégrant sa compétence au président en matière de conventions et de transaction,

Décide :

De donner délégation de signature aux présidents des chambres de commerce et d'industrie départementales, chacun pour ce qui concerne la chambre qu'il préside, à effet de me représenter et signer :

- les conventions, d'intérêt strictement local et départemental, dépourvues d'incidence négative sur la dotation budgétaire de la chambre concernée,
- les actes relatifs à la participation à un organisme extérieur, d'intérêt strictement local et départemental, dès lors que l'assemblée générale ou le bureau m'aura préalablement autorisé à les signer,

à charge pour ces derniers d'en informer l'assemblée générale qu'ils président.

nom	CCID	en cas d'absence ou d'empêchement
Dominique RESTINO	Paris	Gérald BARBIER, 1 ^{er} vice-président
Gérard BACHELIER	Yvelines	François BELLINI, 1 ^{er} vice-président
Patrick PONTHER	Hauts-de-Seine	Michel VALACHE, 1 ^{er} vice-président
Danielle DUBRAC	Seine-Saint-Denis	Philippe FANARTZIS, 1 ^{er} vice-président
Gérard DELMAS	Val-de-Marne	Khadija LAHLOU, 1 ^{ère} vice-présidente
Frédéric VERNHES	Val-d'Oise	Philippe ÉCRAN, 1 ^{er} vice-président

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et s'exerce pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elle annule et remplace celle antérieurement donnée sur le même sujet.

Fait à Paris, le 07 SEP. 2017



Didier KLING

Diffusion : bénéficiaires - www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France
Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France
27 avenue de Friedland - 75382 Paris cedex 08
T. 01 55 65 75 26 (appel direct) - F. 01 55 65 74 09 - T. 0820 012 112 (0,12 euro/minute) - www.cci-paris-idf.fr

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2017-09-07-005

Décision portant délégation de signature des actes de
passation et d'exécution des marchés et des
accords-cadres, conventions de délégation de service
public, de concession de travaux ou les marchés de
partenariats

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n° 2016-360 (marchés publics) ainsi que l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions et son décret d'application n° 2016-86 du 1^{er} février 2016,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération de l'assemblée générale du 7 septembre 2017 approuvant la liste des catégories de marchés relevant du fonctionnement courant,

Décide :

- de donner délégation de signature à effet de signer les actes de passation et d'exécution :
 - des marchés et des accords-cadres dont le montant est supérieur à 300.000 € HT :
 - qui relèvent du fonctionnement courant,
 - hors fonctionnement courant, dès lors que l'assemblée générale, ou le bureau en cas d'urgence, m'aura préalablement autorisé à les signer et à les notifier,
 - des conventions de délégation de service public, de concession de travaux ou les marchés de partenariats dès lors que l'assemblée générale m'aura préalablement autorisé à les signer et à les notifier,

à :

- Marcel BENEZET,
- Jérôme CANLORBE,
- Nicholas MOUFFLET

membres de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et s'exerce pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elle annule et remplace celle antérieurement donnée sur le même sujet.

Fait à Paris, le 07 SEP. 2017



Didier KLING

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2017-09-07-006

Décision portant délégation de signature en matière
d'achats et de marchés publics

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 (marchés publics) ainsi que l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions et son décret d'application n°2016-86 du 1^{er} février 2016,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1

De donner délégation de signature à Jean-Claude SCOUPE, directeur général adjoint en charge de l'administration générale, à effet de signer les accords-cadres et les marchés de services et de fournitures ainsi que de travaux d'un montant inférieur à 300.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à leur exécution, pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Article 2

De donner délégation de signature à Clodyne SAMUEL DE LACROIX, directeur des achats, à effet de signer tous les accords-cadres et les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT, ainsi que les actes se rapportant à leur exécution pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Article 3

De donner délégation de signature à Richard BENAYOUN, directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT et tous les accords-cadres et les marchés de travaux et de prestations de services associées d'un montant inférieur à 130.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Pierre-Lionel BRÉVINION, directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 4

De donner délégation de signature à Didier ISRAEL, directeur des affaires juridiques à effet de signer tous les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT dans la limite de ses attributions et les marchés de prestations juridiques d'un montant inférieur à 130.000 € HT pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, écoles, directions, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Claude COILLARD-CHABIR, responsable du service contentieux privé, appui juridique aux chambres de commerce et d'industrie départementales, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 5

De donner délégation de signature à Jean-François MALLET, directeur du pilotage des systèmes d'information à effet de signer tous les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT dans la limite de ses attributions et les marchés de fournitures informatiques y compris ceux conclus sur le fondement d'un accord cadre (marchés subséquents) d'un montant inférieur à 130.000 € HT pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, écoles, directions, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation est donnée, dans les mêmes conditions et dans la limite de leurs attributions, à Pascal JACQUIN, directeur-adjoint et à Marie-Céline DORS, responsable du département pilotage et support de la filière.

Article 6

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies :

- marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT,
- marchés de prestations d'enseignement et d'animation de formation, d'ingénierie de formation, de location de salles, de location d'espaces dans des salons, d'études de cas et de matériels à usage sportif et récréatif d'un montant inférieur à 90.000 € HT,
- marchés d'un montant inférieur à 90.000 € HT conclus sur le fondement d'un accord-cadre (marchés subséquents).

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
chambres de commerce et d'industrie départementales			
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Olivier BEAUNAY	directeur adjoint
Christian BOYER	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Cynthia LESTABLE	responsable département développement des entreprises
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Pascal DEGEUSE	responsable administratif, financier et logistique
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Anne GALITZINE	directeur adjoint
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur adjoint
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Valérie MARSAULT	attachée de direction

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
directions générales et directions rattachées			
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directeur de l'inspection générale	Hervé DUFOORT	adjoint au directeur de l'inspection générale
Valérie SPOHN-VILLEROY	directrice de la communication	Pascale CORNIL	directrice adjointe en charge du pôle communication externe
Thierry PHILIPPONNAT	directeur de l'Institut Friedland		
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge de la vie institutionnelle et des études	Philippe DO NGOC	directeur délégué en charge de l'administration générale et du droit consulaire
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge des services aux entreprises et développement international	Claudine DAGNET Hélène ZWANG	directrice, adjointe au DGA SEDI responsable du service affaires générales et institutionnelles
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE Christophe PERRET	directeur-adjoint des services généraux responsable de pôle
Jean-Luc NEYRAUT	directeur général adjoint en charge des ressources humaines	Jean-François ROMANET-PERROUX	directeur, adjoint au DGA en charge des ressources humaines
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances	Mathieu BOULANGER	directeur adjoint
Yves PORTELLI	directeur général adjoint en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Laurent TRILLES Tristan GILLOUARD	directeur de l'enseignement directeur de l'apprentissage
Thierry LAURENT	directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Antoine DEVE	directeur adjoint
Marianne CONDÉ-SALAZAR	directeur des relations internationales de la DGA ERF	Anais RAVET	directrice adjointe
Philippe REGIMBART	directeur des admissions et concours		
écoles			
Frank BOURNOIS	directeur général de ESCP-EUROPE	Étienne DESMET	secrétaire général
Dominique PERRIN, jusqu'au 31 août 2017 Jean MAIRESSE, à compter du 1 ^{er} septembre 2017	directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	secrétaire général
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Bruno CAVEDONI	secrétaire général
Nathalie BERRIAT	directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	responsable département, finances, contrôle, logistique informatique achats
Chantal FOUQUE	directeur de LA FABRIQUE	Mathieu ROSTAING	secrétaire général
Bruno GARDET	directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO	secrétaire général
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux, en tant que responsable de la maison de l'apprentissage	Stéphane LEMAIRE	secrétaire général du pôle Champerrét
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT Alexandra LEPLATRE	directeur adjoint chargé de l'administration générale responsable finances, achats et approvisionnements
Denis POULAIN	directeur du CFA UPMC		
Cécile ECALLE-MONTIER	directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	secrétaire général
Richard SKRZYPCZAK	directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	secrétaire général

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Véronique DAUBENFELD	directeur de SUP de V	Laurent PERNA	secrétaire général
Frédéric MANCINI	directeur de GESCIA	Régis BOULAY	secrétaire général
Éric DENOUX	directeur du groupe SUD YVELINES	Lionel LE DEZ	secrétaire général
Laurent PLAS	directeur de l'E.A.	Stéphane LEMAIRE Sabrina FAINELLI	secrétaire général adjoite au secrétaire général en charge des finances
Michaël ÉTIENNE	directeur par intérim de l'IFA CHAUVIN		

Les présentes délégations de signature prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elles annulent et remplacent celles antérieurement données en pareille matière.

Fait à Paris, le 07 SEP. 2017


Didier KLING

Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2017-09-29-008

Décision n°2017-47 portant délégation de signature du
Directeur Général à Madame Jenna REINETTE.

Décision n° 2017-47
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu la décision n°2016-184, portant délégation de signature du Directeur Général à Madame Jenna REINETTE,

Décide :

Article 1 : La décision n°2016-184 est abrogée,

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Jenna REINETTE, Directrice Agence Opérationnelle, à l'effet de :

- Formuler toutes offres et régulariser tous actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens mobiliers et immobiliers dans la limite d'un prix maximum de 5 M€ (cinq millions d'euros) nets de droits, taxes ou impôts de toute nature et régulariser tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Régulariser tous baux dérogatoires, conventions d'occupation précaires, conventions de mise à disposition, conventions de tournage, engagements de location parkings des biens et tous actes qui en découleraient y compris avenant, prorogation et résiliation qu'il aura conclu dans la limite de 500.000 € (cinq cent mille euros) HT annuels et forfaitaires ;
- Faire toute proposition et signer tous actes constatant le versement d'indemnités d'éviction, de non renouvellement ou de résiliation de bail dans la limite d'un montant maximum de 5 M€ (cinq millions d'euros) nets de droits, taxes ou impôts de toute nature et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Déposer toutes plaintes ou signalement, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ; engager toute procédure administrative ou judiciaire en vue d'obtenir la libération des biens propriété de l'Etablissement ;
- Accomplir toutes démarches et signer toutes pièces de procédure tant administratives que judiciaires dans le cadre de la mise en œuvre des déclarations d'utilité publique, signer tous actes nécessaires, mais dans la limite de 5 M€ (cinq millions d'euros) pour ce qui concerne les indemnités fixées amiablement ;

../..

4

- Souscrire toute demande d'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation administrative et tous actes qui en découleraient ;
- Aux effets ci-dessus, signer tous avants contrats, régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaires à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire.
- Certifier le service fait.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2017.

Fait à Paris, le **29 SEP. 2017**

Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT